



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 04 janvier 2019  
N°DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 (BV 2018)

~~~

*Service producteur* : Service régional de l'information statistique et économique (Srise) – Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf) de Bretagne – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

*Opportunité* : avis favorable émis le 5 avril 2018 par la Commission «Entreprises et stratégies de marché »

~~~

#### **Descriptif de l'opération**

La connaissance de l'état des pratiques agricoles constitue une préoccupation importante en Bretagne, déjà présente dans le premier programme de reconquête de la qualité de l'eau nommé «Bretagne Eau Pure (BEP) ». En 2004, les acteurs de l'eau en Bretagne avaient demandé aux services de la statistique agricole la réalisation d'une enquête régionale. Cette demande avait été renouvelée en 2011 dans le cadre du nouveau programme «Grand Projet 5 (GP5)». L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil régional de Bretagne et les quatre Conseils départementaux bretons demandent la réédition de cette enquête en 2018, l'enquête «Bassins versants» étant une source de données unique et complète sur l'évolution des pratiques agricoles depuis 2004. Ses objectifs sont les suivants : faire l'état des lieux des pratiques agricoles susceptibles d'affecter la qualité de l'eau dans chacun des bassins versants engagés contractuellement dans un contrat territorial ou en prévision d'engagement; comparer les pratiques agricoles dans chaque bassin versant à celles observées dans la précédente enquête de 2011.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont les données générales sur l'exploitation (orientation technico-économique de l'exploitation), les productions végétales et animales, le plan d'épandage et de gestion des déjections animales, la fertilisation et la protection des cultures.

L'enquête bretonne sur les pratiques agricoles dans les bassins versants est unique en son genre : l'unité statistique enquêtée est l'exploitation, sur toutes ses données (caractéristiques générales, productions et pratiques agricoles) ; les échelles territoriales les plus fines de représentativité des résultats sont les bassins versants et les bassins versants algues vertes. Elle se différencie nettement de l'enquête nationale sur les pratiques culturales (PK) grandes cultures réalisée tous les 3 ans par le service statistique du ministère en charge de l'agriculture : l'unité statistique enquêtée est cette fois la parcelle, l'objectif étant de connaître les pratiques agricoles par grande culture ; la construction de l'enquête nationale PK ne permet pas de diffuser les résultats à une échelle inférieure au niveau régional. L'enquête BV 2018 s'insère donc dans un système d'observation plus fin, mobilisant des sources administratives et des données géographiques différentes et complémentaires de l'enquête nationale PK.

Un comité de pilotage et un comité de concertation ont été créés pour mettre en œuvre l'enquête. Le premier, qui comprend les partenaires financeurs et les services de l'État, valide les choix et arbitre les moyens alloués aux opérations ; le second, rassemblant les acteurs régionaux impliqués, donne son avis sur le projet d'enquête et sur le questionnaire. Ce dernier comité a donné un avis favorable pour l'enquête au cours de la réunion du 17 octobre 2017.

L'enquête est prévue dans les bassins versants disposant de contrats territoriaux avec l'agence de l'eau. Ce sont 66 bassins versants qui seront enquêtés en 2018, représentant la quasi-totalité des

exploitations professionnelles. Toutes les exploitations agricoles sont concernées par cette enquête hormis les exploitations d'horticulture et de maraîchage. Le nombre d'exploitations enquêtées est estimé à 4 250 exploitations.

Le prochain recensement étant programmé en 2020, cette source de données ne sera pas disponible en 2018. Obligatoires sur toute la Bretagne depuis 2014 pour toute exploitation produisant ou épandant de l'azote, les déclarations de flux d'azote, enrichies des données de la Pac, données administratives, serviront d'univers de tirage. À l'image des enquêtes réalisées en 2004 et 2011, l'échantillon est dimensionné afin d'obtenir une précision sur la pression organique brute de l'ordre de 5 % dans chaque bassin versant.

L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système Capi). La collecte est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2019, après la période officielle de la campagne 2017-2018 des déclarations de flux d'azote.

Comme lors de l'enquête « Bassins versants », « Bretagne Eau Pure » en 2004 et « bassins versants » GP5 en 2011, des tableaux de résultats seront produits : résultats quantitatifs et qualitatifs sur les pratiques de fertilisation et sur la protection des cultures. Les résultats seront produits aux échelles suivantes : bassin versant, bassin versant algues vertes, département, région.

Le coût total de l'enquête est de 524 372 euros TTC. La participation de l'État correspond à la mise à disposition de 329,5 journées d'ingénieur (430 euros par journée), soit un montant de 141 685 euros (27 % du coût total). Les partenaires s'engagent à financer l'enquête statistique à hauteur d'un montant forfaitaire de 382 687 euros (73 % du coût total).

~~~

## **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

1. Le Comité du label invite le service à clarifier l'utilisation combinée des sources PAC (Politique Agricole Commune) et de la déclaration de flux d'azote dans le but de constituer la base de sondage. Il demande que le champ de l'enquête soit très précisément décrit dans les documents méthodologiques et publications ;
  - champ géographique
  - exclusion des exploitations horticoles et maraîchères.
2. En raison des différences entre les enquêtes de 2011 et de 2018, notamment du fait de la couverture des petites exploitations dans cette dernière, le Comité du label recommande au service d'être vigilant, lors de la diffusion des résultats et des comparaisons entre 2011 et 2018. Les différences dans la délimitation de certains bassins versants ainsi que dans la formulation de certaines questions devront être signalées le cas échéant. Il conviendra également d'alerter les utilisateurs sur la significativité statistique des évolutions pour des strates à des niveaux fins.

### **Méthodologie**

3. Le Comité recommande au service d'analyser les cas de non-réponse pour la collecte de 2018 et de dégager une typologie des non-répondants. Celle-ci devrait permettre de vérifier si l'hypothèse tirée d'une étude en 2011, selon laquelle la quasi-totalité des non-réponses de la collecte de 2011 n'étaient pas corrélées à l'objet de l'enquête, est toujours valide.
4. Le Comité du label demande au service de se coordonner avec le Service de la statistique et de la prospective (SSP), pour mettre en place un processus de collecte spécifique aux doubles-enquêtes de l'enquête « Pratiques agricoles en 2018 dans les bassins versants en Bretagne en 2018 » et l'enquête « Pratiques phytosanitaires en légumes ». Lors de la collecte de cette dernière enquête, qui vient en premier, les enquêteurs devront avertir de l'éventualité d'une réinterrogation ultérieure (notamment dans les bassins ou la probabilité de double interrogation est la plus forte). Une fois que les exploitations auront été tirées pour l'enquête « Bassins versants », les unités concernées par la double interrogation devront être prévenues via une lettre-avis spécifique, précisant les raisons de cette double interrogation.
5. Le Comité souhaite être destinataire du tableau des allocations par strates modifié et rectifié, après les résultats du tirage effectif pour la collecte de 2019.

## Protocole de collecte

6. Le Comité regrette que le nombre de tests de l'enquête ait été limité à 10 unités alors que 33 exploitations agricoles – effectif déjà faible - avaient fait l'objet des tests en 2011. De ce fait, le Comité ne dispose pas d'appréciation très solide sur les temps de réponse, notamment pour les plus petites exploitations enquêtées pour la première fois. Il demande au service de veiller à l'avenir à revenir à un volume de tests fondé sur un échantillon plus important.
7. Le Comité attire l'attention du service sur les risques d'allongement de la période de collecte si la non-réponse s'avérait plus importante que prévu, du fait notamment des petites exploitations.
8. Lettres-avis : Le Comité du label prend note des modifications apportées dans les nouvelles versions des lettres-avis fournies. Les lettres-avis dans leur version définitive, prenant en compte l'ensemble des remarques émises dans le rapport du prélabel devront être adressées au secrétariat du Comité du label avant le lancement de la collecte.
9. Questionnaire : Le Comité a pris bonne note du fait qu'un certain nombre de données sont pré-remplies à partir de sources externes. Il engage le service à poursuivre dans cette voie pour les enquêtes ultérieures.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Cnis, accorde le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'**enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne en 2018 (BV 2018)** pour l'année 2019.

**Ce label est valide pour l'année 2019**

La présidente du comité du label de la statistique  
publique



Nicole ROTH